

**Ministry of Education**  
22<sup>nd</sup> Floor  
Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**  
22<sup>e</sup> étage  
Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2



**2006 : B13**

## **NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation

**EXPÉDITEURS :** Dominic Giroux  
Sous-ministre adjoint  
Éducation en langue française et administration de l'éducation

Nancy Naylor  
Sous-ministre adjointe  
Opérations et finances de l'éducation élémentaire et secondaire

**DATE :** Le 24 novembre 2006

**OBJET :** Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires

---

Nous vous écrivons afin de vous fournir des renseignements sur le Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires de l'année 2006-2007. Le ministère de l'Éducation a assumé la direction de ce programme en avril 2006 et demeure déterminé à en assurer le succès continu.

Le ministère de l'Éducation a alloué 20 millions de dollars au Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires pour l'année 2006-2007. Ce montant est réparti en proportion de la Subvention pour le fonctionnement des écoles de votre conseil pour l'année 2004-2005. Vous trouverez le montant attribué à votre conseil dans le tableau figurant à l'annexe 3.

Le Ministère continuera à suivre les effets du financement sur l'accroissement de l'accès aux installations scolaires en dehors des heures de classe et sur la réduction des coûts pour les groupes communautaires sans but lucratif. En réponse aux préoccupations des conseils scolaires sur la charge de travail résultant des exigences relatives aux rapports à produire, le Ministère limitera les renseignements à collecter aux dépenses et aux principaux indicateurs de rendement. Ces renseignements seront recueillis par des rapports réguliers au moyen du Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) et comprendront :

- les taux horaires;
- le nombre de permis délivrés;
- le nombre de participants et le nombre d'heures autorisées par type d'espace permis (par exemple, un gymnase double, une salle de classe);
- la comptabilisation des dépenses des fonds du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires;
- les renseignements sur toute entente d'utilisation conjointe avec des municipalités ou des conseils coïncidents.

Les renseignements fournis en annexe expliquent l'objectif du Programme, les conditions de financement et les coûts admissibles et non admissibles pour l'année 2006-2007.

Pour plus de renseignements sur le Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires, veuillez communiquer avec votre bureau régional du ministère de l'Éducation. Une liste de personnes-ressources, ainsi que leurs coordonnées, est fournie à l'annexe 4.



Dominic Giroux



Nancy Naylor

c.c. Kit Rankin, Directrice, Direction des services régionaux  
Nancy Whynot, Directrice, Direction des services opérationnels  
Andrew Davis, Directeur, Direction des paiements de transfert et des rapports financiers  
Chefs régionaux du Ministère  
Surintendantes et surintendants des affaires  
Responsables des installations

## **ANNEXE 1 :**

### **Objet du Programme : utilisation communautaire des installations scolaires**

En Ontario, il est reconnu que les écoles constituent des centres de l'activité communautaire pour les citoyennes et citoyens de tout âge, et elles seront rendues accessibles aux communautés à des tarifs abordables; elles contribueront ainsi à la réalisation des objectifs que sont la bonne santé des Ontariennes et Ontariens, la force des communautés et la réussite des élèves.

Le Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires offre de l'aide aux conseils scolaires de district dans le but de favoriser l'accès aux lieux scolaires, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, à des organismes sans but lucratif en dehors des heures de classe et à des taux réduits.

### **Principes du Programme**

#### Les activités scolaires constituent une priorité

Pendant et après les heures de classe, les installations scolaires doivent être réservées en priorité pour les activités scolaires, parascolaires et liées à la participation des parents qui sont organisées ou administrées par l'école ou par le conseil scolaire.

#### Les écoles, pivots communautaires

Les écoles constituent des centres de l'activité communautaire et permettent une utilisation efficace des investissements effectués par les contribuables; en effet, elles sont pour les citoyens un endroit où ils peuvent se rassembler, faire du travail bénévole, acquérir des compétences, se prévaloir des programmes communautaires, faire de l'activité physique et construire des communautés fortes et saines.

#### Soutien pour un climat positif pour les jeunes

Le Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires appuie et encourage un mode de vie sain et actif pour les jeunes des communautés.

#### Accès juste et équitable

Les écoles sont accueillantes et ouvertes à tous et, en dehors des heures de classe normales, elles permettent aux groupes de parents, aux citoyens et aux organisations communautaires de mener des activités de nature communautaire dans leurs locaux à un coût abordable.

#### Respect des rôles et des responsabilités

Les partenaires du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires respectent les rôles, les responsabilités et les obligations de chacun à l'égard de la communauté et du système d'éducation.

#### Perception d'un tarif abordable auprès des organismes sans but lucratif

Là où c'est possible, les conseils scolaires de district doivent faire en sorte que les frais perçus dans leur district pour l'utilisation des locaux après les heures de classe soient à la portée des groupes communautaires sans but lucratif.

## **ANNEXE 1 (suite) :**

Pour les besoins du présent document, les groupes sans but lucratif sont définis comme comprenant :

- a) Les organismes communautaires sans but lucratif desservant les jeunes – dirigés par des groupes de jeunes de la région (comme les scouts, les guides, les Clubs 4H, les cadets, etc.) dans lesquels les activités sont destinées aux participants de moins de 18 ans (ou de moins de 28 ans dans le cas de participants ayant un handicap).
- b) Les prestataires de services reconnus et sans but lucratif proposant sports et loisirs aux enfants – organismes étant : a) parrainés ou reconnus par une municipalité comme prestataires de services ou de programmes à la communauté; b) membres d'une organisation sportive provinciale ou d'une organisation de camping agréée; ou c) reconnus comme prestataires de services à l'échelle mondiale, comme le YMCA ou la Croix-Rouge.
- c) Les services de garde d'enfants sans but lucratif – organismes offrant des services de garde avant et après l'école administrés par des exploitants autorisés (conformément à la *Loi sur les garderies*) à l'intérieur des conseils scolaires de district.
- d) Les autres organismes de bienfaisance ou sans but lucratif – divers organismes, comme les associations philanthropiques des municipalités, les associations de soins de santé communautaires, les groupes de parents, les groupes d'aînés ou autres, selon les critères établis par le conseil scolaire de district.

## **ANNEXE 2 :** **Utilisation du financement**

### **Conditions de financement**

Les conseils scolaires de district doivent utiliser le financement du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires pour :

1. réduire les obstacles financiers pour les groupes sans but lucratif;
2. tenter de favoriser l'accès aux groupes sans but lucratif;
3. offrir aux groupes sans but lucratif un accès juste aux installations scolaires en dehors des heures de classe;
4. fournir un accès privilégié aux groupes sans but lucratif desservant les enfants/jeunes et les groupes à faible revenu, notamment les jeunes à risque;
5. fournir de l'information claire et concise sur les sites Web des conseils afin de faciliter l'accès aux installations scolaires à des groupes communautaires;
6. établir des rapports réguliers sur l'utilisation des fonds par le biais du Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE).

### **Coûts admissibles**

Les conseils scolaires de district peuvent utiliser le financement du Programme pour :

- Réduire les frais de location pour les groupes sans but lucratif, tels que ceux desservant :
  - les enfants et les jeunes (comme des prestataires reconnus de services pour les jeunes),
  - les groupes à faible revenu,
  - les services de garde d'enfants sans but lucratif (offerts avant et après les classes),
  - les cours d'éducation permanente d'intérêt général offerts par un conseil et ne donnant pas droit à un crédit,
  - les regroupements de parents, y compris les conseils d'école et les réunions d'associations scolaires,
  - les groupes d'aînés,
  - les groupes communautaires pour adultes (les associations philanthropiques, les organisations de bienfaisance, etc.);
- rembourser la rémunération d'heures supplémentaires du personnel de surveillance facturées à des groupes communautaires sans but lucratif;
- rembourser les coûts supplémentaires engagés lorsque les écoles demeurent ouvertes le soir ou la fin de semaine, comme les coûts de chauffage et d'éclairage;
- favoriser l'accroissement de l'accessibilité aux installations scolaires (par exemple durant l'été, les fins de semaine, les jours de congé, la semaine de relâche) si aucun frais ne sont facturés pour l'accès communautaire;
- remplacer le revenu (auquel on renonce) provenant des permis d'utilisation communautaire;
- réduire les frais d'administration ou de traitement pour les groupes communautaires sans but lucratif;
- réduire les frais de permis pour un terrain de sport pour les groupes communautaires sans but lucratif;
- couvrir les frais de location d'équipement et de matériel des groupes (par exemple, des filets de volley-ball, des ballons de basket-ball, des bâtons de hockey, des chaises, des tables, etc.);

- réduire les frais de soutien technique pour les groupes (par exemple l'accordage d'un piano, l'éclairage, la sonorisation, le montage et le démontage d'une scène/d'un auditorium);
- améliorer l'état des terrains de sport existants afin de favoriser leur accès, seulement après avoir diminué les tarifs et amélioré l'accès par d'autres moyens.

### **Coûts non admissibles**

Les conseils scolaires de district participants ne peuvent pas utiliser le financement du Programme pour :

- rembourser les coûts antérieurs relatifs à l'utilisation communautaire;
- couvrir ou réduire les frais des programmes scolaires;
- augmenter le salaire du personnel de surveillance ou embaucher du personnel administratif supplémentaire;
- payer les coûts ou les améliorations des immobilisations.

**ANNEXE 3 :****Financement du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires de l'année 2006-2007**

Point	Colonne 1	Colonne 2
	Nom du conseil	Montant (\$)
1.	Algoma District School Board	148 330
2.	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	120 384
3.	Avon Maitland District School Board	189 493
4.	Bluewater District School Board	201 197
5.	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	105 630
6.	Bruce-Grey Catholic District School Board	33 507
7.	Catholic District School Board of Eastern Ontario	128 846
8.	Conseil de district des écoles publiques de langue française n° 59	119 730
9.	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	109 110
10.	Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	127 025
11.	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	129 169
12.	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	7 452
13.	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	172 649
14.	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	88 436
15.	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	49 698
16.	Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest	76 136
17.	Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest	94 179
18.	Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario	41 217
19.	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	15 142
20.	District School Board of Niagara	426 073
21.	District School Board Ontario North East	132 155
22.	Dufferin-Peel Catholic District School Board	826 405
23.	Durham Catholic District School Board	222 909
24.	Durham District School Board	602 808
25.	English-language Separate District School Board No. 38	196 941
26.	Grand Erie District School Board	267 632
27.	Greater Essex County District School Board	352 700
28.	Halton Catholic District School Board	234 587
29.	Halton District School Board	411 614
30.	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	270 018
31.	Hamilton-Wentworth District School Board	516 949
32.	Hastings and Prince Edward District School Board	185 778
33.	Huron Perth Catholic District School Board	43 405
34.	Huron-Superior Catholic District School Board	69 284
35.	Kawartha Pine Ridge District School Board	343 705
36.	Keewatin-Patricia District School Board	75 038

37.	Kenora Catholic District School Board	11 113
38.	Lakehead District School Board	132 369
39.	Lambton Kent District School Board	270 576
40.	Limestone District School Board	239 796
41.	Near North District School Board	133 874
42.	Niagara Catholic District School Board	225 907
43.	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	40 138
44.	Northeastern Catholic District School Board	28 998
45.	Northwest Catholic District School Board	11 187
46.	Ottawa-Carleton Catholic District School Board	407 434
47.	Ottawa-Carleton District School Board	769 379
48.	Peel District School Board	1 242 647
49.	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	145 228
50.	Rainbow District School Board	179 368
51.	Rainy River District School Board	37 040
52.	Renfrew County Catholic District School Board	51 104
53.	Renfrew County District School Board	128 801
54.	Simcoe County District School Board	482 631
55.	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	201 866
56.	St. Clair Catholic District School Board	102 063
57.	Sudbury Catholic District School Board	73 223
58.	Superior North Catholic District School Board	13 883
59.	Superior-Greenstone District School Board	44 519
60.	Thames Valley District School Board	726 048
61.	Thunder Bay Catholic District School Board	71 575
62.	Toronto Catholic District School Board	826 645
63.	Toronto District School Board	3 003 553
64.	Trillium Lakelands District School Board	185 802
65.	Upper Canada District School Board	356 971
66.	Upper Grand District School Board	281 898
67.	Waterloo Catholic District School Board	204 641
68.	Waterloo Region District School Board	508 779
69.	Wellington Catholic District School Board	73 943
70.	Windsor-Essex Catholic District School Board	232 561
71.	York Catholic District School Board	475 081
72.	York Region District School Board	944 030

Règlement de l'Ontario 341/06, Tableau 11

**ANNEXE 4 :****Coordonnées des personnes-ressources des différents bureaux régionaux****Bureau régional de Barrie**

Len Godin  
705 725-7499  
1 866 699-3969

**Bureau régional de London**

Lynn Sheriff  
519 667-1440, poste 223  
1 800 265-4221

Rebecca Menzies

519 667-1440, poste 231  
1 800 265-4221

**Bureau régional d'Ottawa**

Jacques Torjman (conseils de langue anglaise)  
613 225-9210, poste 136  
1 800 267-1067, poste 136

Jacques Boulianne (conseils de langue française)

613 225-9210, poste 154  
1 800 267-1067, poste 154

**Bureau régional de North Bay-Sudbury**

Laurent Tregonning (conseils de langue anglaise)  
705 564-4298  
1 800 530-2118

Renée Dutrisac (conseils de langue française)

705 564-4282  
1 800 530-2110

**Bureau régional de Thunder Bay**

Dawna Johnson  
807 475-1745  
1 800 465-5020, poste 1745

**Bureau régional de Toronto**

Jack Nigro (conseils de langue anglaise)  
416 325-6104  
1 800 268-5755

Royal Piche (conseils de langue française)

416 325-4150  
1 800 268-5755